



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 août 2018, 19 h, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

631, chemin Ceinture du Lac
Lot 4 729 093
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal (résidence) avec une marge latérale Nord à 0 mètre au lieu de 2 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché (garage) avec une marge latérale Nord où l'espace libre à ciel ouvert est à 0,28 mètre au lieu de 0,6 mètre tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés (gazebo et une partie du hangar à bois) dans la bande de protection du territoire riverain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 août 2018 à 19 h, à la salle du conseil au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 11 juillet 2018


Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe